



Communication

Communiqué de presse

Organisation d'un exercice de sûreté de l'Aviation Civile

Tous les deux ans, et ce conformément aux exigences du Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile et de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), l'ONDA organise un exercice de gestion de crise sous la supervision de la DAC (Direction de l'Aviation Civile).

Le Maroc, signataire de la convention de Chicago relative à l'Aviation Civile, se doit d'organiser tous les deux ans un exercice de type général en vue de se conformer aux normes des Annexes 14 et 17 de cette convention relatives aux exigences en matière d'aérodrome et de sûreté de l'aviation civile.

Lors de l'édition de 2009, qui s'était déroulée au sein de l'aéroport de Tanger Ibn Batouta en mai 2009, les partenaires concernés avaient choisi d'organiser l'exercice de 2011 à l'aéroport de Marrakech-Menara. Cette édition, appelée « MENARA 01 », se déroulera Mercredi 22 juin 2011 au sein même de l'aéroport.

MENARA 01 est organisé sous la supervision de la DAC (Direction de l'Aéronautique Civile), autorité compétente en matière de sûreté de l'Aviation Civile, et ce en coordination avec l'ensemble des représentants des différents organismes concernés par la chaîne sûreté : ONDA, RAM, DGSN, Gendarmerie Royale, Douane, FRA, Services de santé, Protection civile, ... ainsi que les autorités locales de la ville de Marrakech.

Cet exercice de type général a pour objectif d'évaluer le système de sûreté de l'aviation civile, mis en place au niveau de cette plateforme aéroportuaire, en vue d'apporter des actions correctives le cas échéant.

Concrètement, cet exercice consistera à la mise en œuvre d'un scénario basé sur une série d'événements chronologiques connus uniquement par l'équipe en charge de la préparation. Comme pour chaque édition, MENARA 01 fera appel à des acteurs qui auront à charge de générer les événements tandis que les représentants des organismes concernés par la chaîne de sûreté devront y réagir.

A l'issue de cet exercice, un rapport d'évaluation sera élaboré sous la responsabilité du Directeur de l'exercice et permettra la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions correctives.